

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE
MUNICIPALITÉ DE SAINTS-ANGES

Séance extraordinaire du 8 décembre 2025

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saints-Anges, tenue le 8 décembre 2025 à 18 h 00 à la salle du conseil située au 494, avenue Principale.

Sont présents:

Siège #2 - Sandra Jacques
Siège #3 - Nathalie Mercier
Siège #4 - Frédéric Forgues
Siège #5 - Roger Drouin
Siège #6 - Joyce Wallace Moreno

Est / sont absents:

Siège #1 - Dany Poulin

Tous formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Carole Santerre. Est également présente Madame Caroline Bisson, directrice générale et greffière-trésorière.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, madame la mairesse déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2512-155

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

Il est proposé par la conseillère Nathalie Mercier et résolu que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification:

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

3.1 - Adoption du budget 2026

3.2 - Adoption du programme triennal des immobilisations 2026-2027-2028

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

5 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

Adoptée

3 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2512-156

3.1 - Adoption du budget 2026

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 954 du Code municipal du Québec, le conseil d'une municipalité doit préparer et adopter le budget de la Municipalité pour le prochain exercice financier;

Il est proposé par la conseillère Sandra Jacques et résolu,

QUE le budget de l'année financière 2026 soit adopté tel que présenté.

QUE la répartition du budget est la suivante :

RECETTES

Revenus de taxes	2 127 800 \$
Paiements tenant lieu de taxes	15 500 \$
Services rendus	69 850 \$
Imposition de droits	35 000 \$
Amendes et pénalités	1 000 \$
Intérêts	7 000 \$
Total autres revenus	500 \$
Transferts	423 350 \$
Total des recettes	2 680 000 \$

DÉBOURSÉS

Administration générale	448 500 \$
Sécurité publique	249 000 \$
Transport	788 000 \$
Hygiène du milieu	282 000 \$
Santé et bien-être	19 400 \$
Urbanisme et mise en valeur du territoire	111 500 \$
Loisirs et culture	300 000 \$
Frais de financement	127 600 \$
Remboursement de la dette	affectation 173 915 \$
Activités d'investissement	affectation 88 000 \$
Réserves	affectation 92 085 \$
Total des déboursés	2 680 000 \$

Adoptée

2512-157

3.2 - Adoption du programme triennal des immobilisations 2026-2027-2028

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 931.1 du Code municipal du Québec, une municipalité doit, chaque année, adopter le programme triennal des immobilisations de la Municipalité pour les trois (3) exercices financiers subséquents;

CONSIDÉRANT QUE le programme triennal d'immobilisations se répartit comme suit:

2026 : 1 968 000 \$
 2027 : 2 521 300 \$
 2028 : 2 138 000 \$

Il est proposé par le conseiller Roger Drouin et résolu,

QUE le programme triennal d'immobilisations pour les années 2026-2027-2028 soit adopté tel que présenté et qu'il fasse partie intégrante de cette résolution.

Adoptée

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue. Aucune question n'est émise.

2512-158

5 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Joyce Wallace Moreno et résolu,

Que la séance soit levée et la séance est levée à 18 h 25.

Adoptée

(Signé) Carole Santerre

Carole Santerre
Mairesse

(Signé) Caroline Bisson

Caroline Bisson
Directrice générale & greffière-trésorière

Je, soussignée, Carole Santerre mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

(Signé) Carole Santerre

Carole Santerre
Mairesse